



RILLIEUXLAPEPE.FR

PLU-H

Imaginer et surtout organiser le développement de chaque commune du Grand Lyon dans les 15 ans qui viennent, tel est le rôle d'un Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). Un outil qui régit le droit des sols, mais qui dessine surtout notre futur cadre de vie.



RÉVISION DU PLU-H : C'EST MA VILLE À VENIR !

Où construire les logements ? A quel rythme ? Quelle place donner aux espaces verts en ville mais aussi à l'échelle de l'agglomération ? Comment rapprocher les emplois des logements ? Limiter la circulation automobile ? Voici quelques unes des questions qui vont se poser pendant l'élaboration du futur PLU-H du Grand Lyon, dont la révision s'est engagée au printemps 2012.

3 chiffres clés

- ▶ 150 000 habitants supplémentaires dans l'agglomération d'ici à 2030
- ▶ 7 500 nouveaux logements programmés chaque année pour les accueillir
- ▶ dont 28 à 30 % de logements sociaux

4 objectifs

- ▶ Un meilleur cadre de vie
- ▶ Un tissu d'entreprises fort et diversifié, créateur d'emplois
- ▶ Des logements adaptés à tous, à toutes les étapes de la vie
- ▶ Une agglomération plus verte et plus durable

POURQUOI UNE RÉVISION GÉNÉRALE ?

Par délibération du 16 avril 2012, le Grand Lyon a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Cette révision a été globale et elle a concerné l'ensemble du territoire communautaire, se justifiant par deux raisons majeures :

- ▶ La prise en compte de la loi « Grenelle II » (12 juillet 2010) qui exige que l'ensemble des PLU intègre ses nouvelles dispositions. Elle prévoit un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les PLU et l'intégration de la politique de l'habitat.
- ▶ La compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise (SCOT), qui a été approuvé le 16 décembre 2010. Ce document de planification fixe les grandes orientations du développement territorial à l'horizon 2030. Le PLU-H doit être compatible avec ces orientations, qu'il décline finement sur le territoire des 59 communes de la Métropole de Lyon.

Afin d'approuver le projet de PLU-H, une enquête publique a été lancée aux mois d'avril et mai 2018. Un commissaire enquêteur a recolté lors de permanences en mairie vos remarques et les a consignées dans un registre dédié. Tous les souhaits de modification exprimés lors des réunions publiques et des permanences ont servi à la rédaction d'un rapport sur lequel la Métropole de Lyon a délibéré.



C'est quoi le PLU-H ?

C'est un document qui définit les règles d'urbanisme sur le territoire et notamment les droits à construire et les conditions d'évolutions attachées à chaque parcelle de terrain. Le PLU-H a été adopté le 11 septembre 2017 par les élus de la Métropole.

Pourquoi le H ?

Le futur PLU sera un PLU-H car il intègre les dispositions du Programme local de l'habitat, et précise donc les objectifs du Grand Lyon en matière d'habitat et les actions nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLU-H LE 18 JUIN 2019

Approuvé en mai 2019, le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) entre en vigueur le 18 juin 2019. Il sert de document de référence pour la délivrance des autorisations liées au droit des sols comme les permis de construire sur le territoire métropolitain. Le PLU-H de Rillieux-la-Pape est [consultable en ligne en un clic ici](#) ou à la Direction du Développement urbain, à l'Hôtel de ville, au 165, rue Ampère.



ALLER PLUS LOIN

QUELQUES SITES

[PLU et PLU-H, site de la Métropole de Lyon](#)

[La révision générale du PLU-H](#)

[PLU-H du Grand Lyon](#)

[PLU-H de Rillieux-la-Pape](#)

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE
Hôtel de ville - 165, rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/conseils-et-reglements/plu-h-247.html>